



J

uristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF Vol. 21 n° 9 au catalogue

L'HOMICIDE AU CANADA – 2000

par Orest Fedorowycz

Faits Saillants

- En 2000, on a dénombré 542 homicides, soit 4 de plus que l'année précédente. Le taux national d'homicides, qui s'établissait à 1,76 pour 100 000 habitants, est demeuré inchangé par rapport à l'année précédente. Le taux accuse une tendance générale à la baisse depuis le milieu des années 70.
- La plupart des victimes d'homicide connaissaient leur agresseur. En 2000, environ le tiers des homicides résolus ont été perpétrés par un membre de la famille, la moitié l'ont été par une connaissance (incluant les relations d'affaires illégales) et 17 %, par un étranger.
- En 2000, les homicides entre conjoints ou contre d'autres membres de la famille ont poursuivi leur tendance à la baisse, alors que les homicides commis par des membres de bandes ont accusé une hausse. Ce dernier type d'homicide a plus que triplé au cours des cinq dernières années, passant de 21 homicides en 1995 à 71 homicides en 2000.
- Près des trois quarts des victimes d'homicide en 2000 étaient de sexe masculin, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de deux tiers observée par le passé. Plus de la moitié (55 %) des victimes de sexe féminin, par comparaison à seulement 7 % des victimes de sexe masculin, ont été tuées par une personne avec laquelle elles avaient eu une relation intime à un moment donné, que ce soit dans le cadre du mariage ou au cours de fréquentations. Les hommes se faisaient plus souvent tuer par des connaissances. Comme par le passé, 9 accusés sur 10 étaient de sexe masculin.
- Selon les données policières, les deux tiers des personnes accusées d'homicide et la moitié des victimes (de plus de 12 ans) en 2000 avaient un casier judiciaire. Près de 70 % des accusés ayant un casier judiciaire avaient déjà été reconnus coupables de crimes de violence, dont 5, d'un homicide. Ces 5 accusés avaient tous fini de purger leur peine et vivaient dans la collectivité au moment de l'homicide.
- Les armes à feu ont continué d'être utilisées dans environ le tiers (34 %) des homicides commis en 2000, une arme de poing ayant servi dans près de 6 homicides sur 10 commis avec une arme à feu. Dans 28 % des homicides, la victime a été poignardée et dans 23 %, elle s'est fait battre. Bien que le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu ait progressé de 21 % (32 homicides de plus) depuis 1998, les 183 homicides commis à l'aide d'armes à feu en 2000 étaient toujours inférieurs à la moyenne annuelle de 200 enregistrée pour les années 90.
- En 2000, 41 jeunes ont été accusés d'homicide, soit 4 de moins qu'en 1999 et 11 de moins que la moyenne observée au cours de la dernière décennie. Pendant cette période, le taux d'homicides commis par des jeunes est demeuré relativement stable, alors que celui des homicides commis par des prévenus adultes a suivi une tendance à la baisse.
- Dix-sept personnes ont été tuées dans le cadre de leur travail en 2000, un nombre en baisse par rapport aux 21 personnes tuées au cours de l'année précédente. Les professions qui présentent le plus de risque sont les suivantes : propriétaires ou gérants de commerce de détail, vendeurs et chauffeurs de taxi.
- Comme par le passé, les taux d'homicides étaient plus élevés dans l'ouest que dans l'est en 2000. Parmi les provinces, le Manitoba a affiché le taux le plus élevé (2,61 homicides pour 100 000 habitants), suivi de la Saskatchewan (2,54). Les taux les plus bas ont été observés à Terre-Neuve (1,11), au Nouveau-Brunswick (1,32) et en Ontario (1,33). La Colombie-Britannique et l'Ontario ont enregistré leurs taux d'homicides les plus faibles depuis le milieu des années 60.
- Parmi les neuf plus grandes régions métropolitaines, Winnipeg a affiché le taux d'homicides le plus élevé suivie de Montréal et de Vancouver, alors qu'Ottawa et Hamilton ont déclaré les taux les plus faibles. Pour les dix-sept autres régions métropolitaines comptant entre 100 000 et 500 000 habitants, Regina et Saskatoon, les deux déclarant 7 homicides, ont accusé les taux d'homicides les plus élevés, tandis que Hull et London ont affiché les taux les plus bas.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements sur les commandes/abonnements

Les prix n'incluent pas les taxes de ventes

Le produit n° 85-002-XPF au catalogue est publié en version imprimée standard et est offert au prix de 10 \$ CA l'exemplaire et de 93 \$ CA pour un abonnement annuel.
ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$ CA	78 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA	130 \$ CA

Ce produit est aussi disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, sous le n° 85-002-XIF au catalogue, et est offert au prix de 8 \$ CA l'exemplaire et de 70 \$ CA pour un abonnement annuel. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires ou s'abonner en visitant notre site Web à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services.
ISSN 1205-8882

Octobre 2001

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada
© Ministre de l'Industrie, 2001
Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'«American National Standard for Information Sciences» – «Permanence of Paper for Printed Library Materials», ANSI Z39.48 – 1984.



INTRODUCTION

Les statistiques déclarées par la police en 2000 révèlent que le taux de criminalité au Canada a fléchi pour la neuvième année consécutive, atteignant son point le plus bas depuis 1978¹. En outre, des données extraites d'études comme l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999² laissent entendre qu'un grand nombre de Canadiens ont l'impression que la criminalité est demeurée stable depuis cinq ans et craignent moins d'être victime d'un crime dans leur quartier. En dépit des ces indicateurs positifs, le taux de crimes de violence a augmenté de 3 % en 2000, soit la première hausse en sept ans. Dans le présent *Juristat*, on examine les tendances et les caractéristiques du crime de violence le plus grave — l'homicide. En outre, on y compare les taux entre les grandes régions métropolitaines, entre les provinces et les territoires, et entre certains pays.

Au Canada, l'homicide criminel comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide (voir les définitions dans la section Glossaire). Les décès causés par la négligence criminelle, le suicide et l'homicide accidentel ou justifiable ne sont pas inclus dans cette classification.

TENDANCES GÉNÉRALES

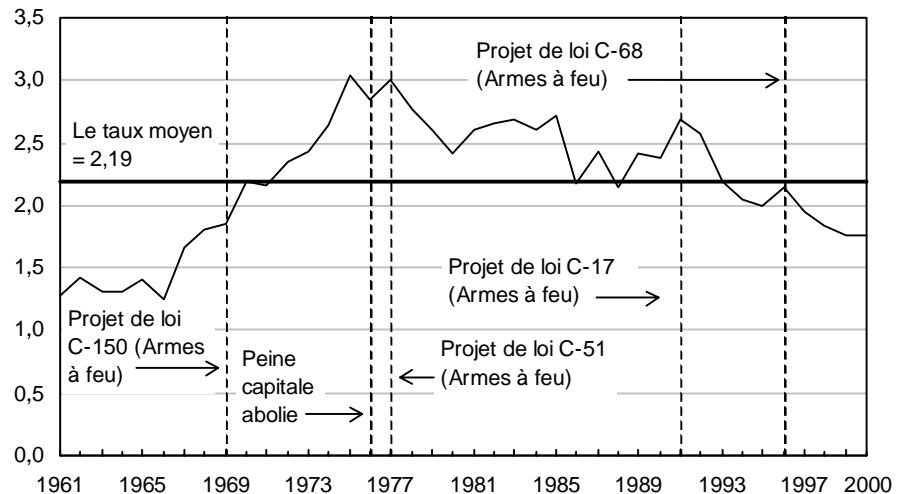
Le taux d'homicides demeure le plus faible depuis 1967

L'homicide est relativement rare au Canada. Les 542 homicides déclarés en 2000 (4 de plus que l'année précédente) ne représentaient que 0,02 % des 2,4 millions affaires d'infractions au *Code criminel* signalées à la police. Par comparaison, on a dénombré près de 1,5 fois plus de tentatives de meurtre, près de 7 fois plus de suicides³ et au dessus de 400 fois plus de voies de fait que d'homicides.

Graphique 1



Taux pour 100 000 habitants



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

¹ R. Logan. 2001, « Statistiques de la criminalité au Canada — 2000 », *Juristat*, produit n° 85-002-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, vol. 21, n° 8.
² S. Besserer et C. Trainor, 2000, « La victimisation criminelle au Canada, 1999 », *Juristat*, produit n° 85-002-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, vol. 20, n° 10.
³ Statistique Canada. 1999, Causes de décès, n° 84-208 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Division de la statistique de la santé.

Depuis 1961, la première année de collecte de statistiques nationales sur les homicides, deux tendances distinctes se sont dessinées. Après plusieurs années de stabilité, le taux d'homicides a augmenté de façon soutenue, passant de 1,25 pour 100 000 habitants en 1966 à un sommet de 3,03 en 1975, ce qui correspond à une augmentation de 142 %. De 1975 à 1999, en dépit de fluctuations annuelles, le taux d'homicides a graduellement fléchi pour s'établir à 1,76 en 2000, en baisse de 42 % par rapport à 1975 (graphique 1).

Le taux d'homicides est également en décroissance aux États-Unis et dans un grand nombre d'autres pays

Selon les données provisoires du Federal Bureau of Investigation, le nombre d'homicides a fléchi de 1,1 % aux États-Unis en 2000⁴. On a enregistré, dans ce pays, environ 15 500 homicides cette année-là, ce qui correspond à un taux d'environ 5,50 pour 100 000 habitants. Le taux d'homicides, de même que le taux de criminalité, ont suivi une tendance à la baisse au Canada ainsi qu'aux États-Unis pendant la dernière décennie. Même si le taux d'homicides du Canada est environ 3 ou 4 fois moins élevé que celui des États-Unis, il est encore plus élevé que celui d'un grand nombre de pays européens, comme la Suisse et l'Italie. En 2000, le taux d'homicides au Canada était très près de ceux de la France et de l'Australie (tableau 1)⁵.

Le taux de tentatives de meurtre a fléchi au Canada entre 1991 et 1999, à l'instar du taux d'homicides. Toutefois, il a fait un bond de 11 % en 2000 par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 2,49 pour 100 000 habitants, enregistrant ainsi la seule augmentation annuelle depuis 1991⁶.

Tableau 1

Taux d'homicides pour certains pays, 2000

Pays	Taux d'homicides pour 100 000 habitants
Russie	19,68
États-Unis	5,50
Finlande	2,80
Hongrie	2,14
Suède	2,00
Australie	1,80
France	1,78
Canada	1,76
Angleterre et pays de Galles	1,37 ^e
Italie	1,32
Suisse	0,95
Japon	0,52

^e nombre estimatif.

⁴ Bureau of Justice Statistics des États-Unis.

⁵ Information fournie par le Bureau central national, Interpol, Ottawa.

⁶ R. Logan. 2000, « Statistiques de la criminalité au Canada — 1999 », Juristat, produit n° 85-002-XPFF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, vol. 21, n° 8.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES HOMICIDES

Le taux d'homicides augmente dans toutes les provinces sauf trois

La baisse du taux national d'homicides depuis le milieu des années 70 s'observe également dans les taux de la plupart des provinces au cours de cette période. Font exception les provinces de l'Atlantique où les taux d'homicides, qui sont généralement inférieurs à la moyenne nationale, sont demeurés relativement constants pendant les 20 dernières années.

Par le passé, les taux des provinces de l'Ouest et des territoires étaient généralement plus élevés que le taux national. La situation n'a pas changé en 2000 (graphique 2). Parmi les provinces, le Manitoba a affiché le taux le plus élevé (2,61 pour 100 000 habitants), suivi de la Saskatchewan (2,54). Les taux les plus faibles ont été relevés à Terre-Neuve (1,11), au Nouveau-Brunswick (1,32) et en Ontario (1,33). Le taux d'homicides de l'Ontario se situait à son niveau le plus bas depuis 1966.

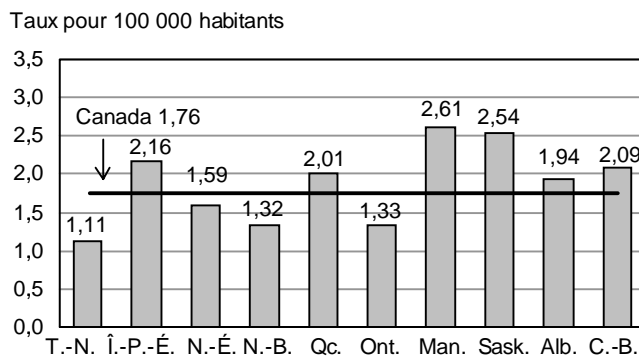
Seulement trois provinces ont accusé des baisses du nombre d'homicides en 2000. Il s'agit de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de l'Alberta. Le recul le plus important a été observé en Colombie-Britannique, où le nombre d'homicides a chuté de 110 en 1999 à 85 en 2000. Cette baisse a produit le taux le plus faible déclaré dans cette province depuis 1964. (tableau 2)

L'homicide n'est pas un phénomène urbain

On considère souvent la criminalité, en particulier l'homicide, comme un phénomène urbain. Toutefois, les données historiques révèlent que le taux d'homicides pour l'ensemble des régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada est pratiquement le même que le taux d'homicides pour l'ensemble des autres régions. En 2000, le taux d'homicides pour les 37 % des personnes vivant dans une région non métropolitaine de moins de 100 000 habitants se situait à 1,71, un taux presque identique au taux national (1,76).

Graphique 2

Taux d'homicides par province, 2000



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

Tableau 2

Homicides, provinces et territoires, 1999^r et 2000

Province ou territoire	2000 ¹		1999 ^{2r}		Moyenne 1990-1999 ³	
	Nombre	Taux ⁴	Nombre	Taux ⁴	Nombre	Taux ⁴
Terre-Neuve	6	1,11	2	0,37	5	0,90
Île-du-Prince-Édouard	3	2,16	1	0,73	1	0,75
Nouvelle-Écosse	15	1,59	13	1,38	19	2,00
Nouveau-Brunswick	10	1,32	9	1,19	11	1,48
Québec	148	2,01	137	1,86	151	2,10
Ontario	155	1,33	162	1,41	192	1,76
Manitoba	30	2,61	26	2,28	33	2,95
Saskatchewan	26	2,54	13	1,27	27	2,63
Alberta	58	1,94	61	2,06	66	2,43
Colombie-Britannique	85	2,09	110	2,73	115	3,12
Yukon	2	6,52	1	3,22	2	4,91
Territoires du Nord-Ouest ⁵	1	2,38	1	2,43	6	8,85
Nunavut	3	10,83	2	7,41
CANADA	542	1,76	538	1,76	627	2,15

... n'ayant pas lieu de figurer.

^r révisé.

¹ Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 2000, mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente : Ont. - 3; N.-É. - 1; N.-B. - 1; TOTAL - 5.

² Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 1999, mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente : Ont. - 3; C.-B. - 1; TOTAL - 4.

³ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

⁴ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Estimations démographiques au 1er juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

⁵ Y compris le Nunavut avant 1999. Voir l'encadré pour de plus amples détails.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

Les territoires : un profil d'homicide

Même si le nombre actuel d'homicides commis chaque année est très petit, les taux correspondants sont élevés en raison du nombre relativement petit d'habitants dans ces régions. De petits changements quant au nombre actuel d'homicides peuvent occasionner des variations marquées du taux. Les taux d'homicides des territoires sont habituellement plus élevés que ceux des provinces (tableaux 10 et 11).

Le Nunavut est officiellement devenu un territoire canadien le 1^{er} avril 1999. Le tableau ci-dessous présente les statistiques d'homicide pour la période de 1991 à 2000, selon les frontières actuelles. En dépit du fait que le nombre d'habitants dans les trois territoires est inférieur à 100 000, les taux sont fondés sur ce nombre à des fins de comparaison avec les taux des provinces.

Nombre et taux d'homicides¹ dans les territoires, 1991 à 2000

Territoire	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999 ^r	2000
		nombre								
Nunavut	1	2	3	3	1	2	1	4	2	3
T. N.-O (exclut le Nunavut)	2	11	4	1	2	2	2	1	1	1
Yukon	-	2	-	3	4	-	1	3	1	2
	taux									
Nunavut	4,50	8,71	12,68	12,25	3,99	7,77	3,85	15,12	7,40	10,83
T. N.-O (exclut le Nunavut)	5,17	27,89	10,03	2,46	4,82	4,78	4,78	2,44	2,40	2,38
Yukon	0,00	6,61	0,00	9,98	12,95	0,00	3,10	9,50	3,26	6,52

- néant ou zéro

^r révisé

¹ Taux pour 100 000 habitants.

Région métropolitaine de recensement (RMR) — Noyau urbanisé important (d'au moins 100 000 habitants) qui comprend les régions urbaines et rurales adjacentes présentant un degré élevé d'intégration économique et sociale. Les régions desservies par les services de police peuvent varier pour ce qui est de la répartition des habitants entre les régions urbaines et les régions suburbaines, ce qui rend difficile la comparaison des taux de criminalité entre les services de police. Pour remédier à cette lacune sur le plan de la comparabilité, les taux de criminalité sont analysés en fonction des régions métropolitaines de recensement (RMR). Normalement, plus d'un service de police est responsable de l'application de la loi à l'intérieur des limites d'une RMR.

Dans le tableau 3, les RMR sont réparties en trois catégories de population : neuf RMR comptant 500 000 habitants et plus, huit RMR comptant entre 250 000 et 499 999 habitants et neuf RMR comptant entre 100 000 et 249 999 habitants. Par le passé, les plus grandes RMR affichaient généralement les taux les plus élevés. Toutefois, en 2000, le groupe des neuf RMR les plus petites a enregistré un taux de 2,16, alors que le groupe des huit RMR de taille moyenne a affiché un taux de 1,37 et celui des plus grandes RMR, un taux de 1,83. Il convient de noter qu'en raison du nombre relativement plus faible d'homicides dans les plus petites RMR, les taux d'homicides de ces régions peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre.

Tableau 3



Homicides selon les régions métropolitaines de recensement Canada, 1999^r et 2000

Régions métropolitaines de recensement	2000 ¹			1999 ^{2r}			Moyenne 1990-1999 ³	
	Population	Nombre	Taux ⁴	Population	Nombre	Taux ⁴	Nombre	Taux ⁴
500 000 habitants et plus								
Toronto	4 751 408	81	1,70	4 665 727	61	1,31	79	1,84
Montréal	3 480 342	72	2,07	3 447 237	71	2,06	86	2,58
Vancouver	2 048 823	42	2,05	2 027 899	57	2,81	56	3,09
Calgary	952 960	16	1,68	925 578	13	1,40	17	2,02
Edmonton	944 194	19	2,01	928 308	20	2,15	25	2,79
Ottawa ⁵	822 933	8	0,97	812 644	12	1,48	12	1,57
Québec	689 654	12	1,74	688 297	10	1,45	11	1,62
Winnipeg	681 146	17	2,50	680 014	15	2,21	18	2,70
Hamilton	671 679	9	1,34	664 499	16	2,41	12	1,86
Totaux	15 043 139	276	1,83	14 840 203	275	1,85	316	2,27
de 250 000 à 499 999 habitants								
Kitchener	446 311	8	1,79	439 256	2	0,46	5	1,26
St. Catharines-Niagara	422 995	4	0,95	421 384	7	1,66	7	1,69
London	377 523	2	0,53	418 536	5	1,19	5	1,28
Halifax	355 996	8	2,25	352 396	7	1,99	8	2,33
Victoria	317 492	7	2,20	316 933	9	2,84	7	2,11
Windsor	304 390	6	1,97	300 079	7	2,33	7	2,36
Oshawa	297 869	2	0,67	292 486	2	0,68	4	1,37
Hull ⁶	258 053	1	0,39	255 415	5	1,96	4	1,59
Totaux	2 780 629	38	1,37	2 796 485	44	1,57	46	1,72
de 100 000 à 249 999 habitants								
Saskatoon	232 600	7	3,01	230 910	4	1,73	7	2,94
Regina	200 455	7	3,49	199 998	2	1,00	5	2,53
St. John's	175 062	3	1,71	175 532	-	0,00	2	1,25
Sudbury	157 132	1	0,64	159 341	4	2,51	4	2,56
Sherbrooke	152 897	4	2,62	152 548	2	1,31	2	1,22
Chicoutimi-Jonquière	145 014	4	2,76	146 689	2	1,36	1	0,86
Saint John	146 844	1	0,68	146 901	1	0,68	3	1,99
Trois-Rivières	141 785	4	2,82	141 918	-	0,00	2	1,20
Thunder Bay	126 343	1	0,79	127 063	4	3,15	4	2,86
Totaux	1 478 132	32	2,16	1 480 900	19	1,28	29	1,98
TOTAUX DES RMR	19 301 900	346	1,79	19 117 588	338	1,77	391	2,16
< 100 000 habitants	11 448 187	196	1,71	11 375 845	200	1,76	236	2,13
CANADA	30 750 087	542	1,76	30 493 433	538	1,76	627	2,15

- néant ou zéro

^r révisé

¹ Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 2000 mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente: Saint John - 1; Hamilton - 1; Toronto - 1; St. Catharines-Niagara - 1; Régions < 100 000 habitants - 1; TOTAL - 5.

² Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 1999 mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente: Hamilton - 1; Régions < 100 000 habitants - 3; TOTAL - 4.

³ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

⁴ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Estimations démographiques au 1er juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

⁵ Ottawa réfère à la partie de la RMR Ottawa-Hull située en Ontario.

⁶ Hull réfère à la partie de la RMR Ottawa-Hull située au Québec.

Source: Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

Parmi les neuf plus grandes RMR comptant 500 000 habitants et plus, c'est Winnipeg qui a enregistré le taux le plus élevé (2,50), suivie de Montréal (2,07) et de Vancouver (2,05). Vancouver et Edmonton ont toutes les deux déclaré leurs taux les plus bas depuis le début de la mise en tableaux des données selon la RMR, en 1981. Les taux les plus faibles ont été observés pour Ottawa (0,97) et Hamilton (1,34). Toronto, qui est la plus grande région métropolitaine du Canada, a enregistré un taux (1,70) légèrement inférieur à la moyenne nationale.

Parmi les RMR dont la population se situe entre 250 000 et 499 999 habitants, Halifax a déclaré le taux d'homicides le plus élevé (2,25), suivie de Victoria (2,20), alors que Hull (0,39) et London (0,53) ont déclaré les taux les plus faibles.

Dans le cas des RMR comptant moins de 250 000 habitants, Regina (3,49) a affiché le taux le plus élevé, suivie de Saskatoon (3,01). En fait, les cinq taux d'homicides les plus élevés au Canada ont été déclarés pour des RMR faisant partie de ce groupe. Les taux les plus bas ont été observés pour Sudbury (0,64) et Saint John (0,68). Il convient de mentionner qu'en raison de leur faible nombre d'habitants, toute variation du nombre d'homicides pour les villes appartenant à ce groupe de RMR a un effet marqué sur leur taux d'homicides.

CARACTÉRISTIQUES DES AFFAIRES D'HOMICIDE

La moitié de tous les homicides sont des meurtres au premier degré

Avec l'abolition de la peine capitale en 1976 (projet de loi C-105), les meurtres ont été classés en meurtre au premier degré et meurtre au deuxième degré. En 2000, la moitié (54 %) de tous les homicides ont été classés par la police en meurtres au premier degré, 35 %, en meurtres au deuxième degré et 10 %, en homicides involontaires coupables et moins de 1 % (5 affaires), en infanticides⁷.

La classification des infractions d'homicides dans le présent rapport est fondée sur l'enquête policière initiale. Au cours de la période de transition allant de la mise en accusation initiale par la police à la décision définitive du tribunal, la classification légale d'une affaire peut être modifiée.

Seulement 5 % des affaires d'homicide font plusieurs victimes

Les homicides qui font plus d'une victime reçoivent plus d'attention des médias et du public que les homicides qui n'en font qu'une seule. En 2000, la majorité (95 %) des 512 affaires d'homicide distinctes n'ont fait qu'une seule victime, alors que 5 % (24) ont fait plus d'une victime. Deux victimes sur 5 (43 %) dans des affaires résolues faisant plus d'une victime étaient des connaissances de l'accusé et le tiers (35 %) des victimes étaient des membres de la famille de l'accusé (c.-à-d. des membres de la famille immédiate ou de la famille étendue, parents par le sang, par alliance ou par adoption). Cette dernière proportion était en baisse par rapport aux 49 % observés en 1999 et aux

68 % enregistrés en 1998. Dix pour cent des victimes dans des affaires d'homicides résolues faisant plus d'une victime étaient des personnes avec qui l'agresseur avait eu une relation intime, mais avec qui il n'était pas marié, alors que 12 % étaient des étrangers.

La plupart des meurtres-suicides sont des crimes familiaux

En 2000, 5 % (27 affaires) de toutes les affaires d'homicide étaient des meurtres-suicides, une proportion légèrement en baisse par rapport à la moyenne de 7 % observée pendant les derniers 20 ans. Au cours de cette période, le nombre d'affaires de meurtre-suicide a atteint un sommet (59) en 1992. Tous les suspects qui se sont suicidés dans le cadre de ces affaires en 2000 étaient de sexe masculin sauf un. Plus de la moitié (56 %) de ces meurtres-suicides étaient des crimes familiaux, une proportion en baisse par rapport à celle de 87 % enregistrée l'année précédente, laquelle n'avait pas beaucoup changé pendant les derniers 20 ans.

Les 15 meurtres-suicides familiaux déclarés en 2000 se répartissaient de la façon suivante : des hommes ont tué leur épouse dans 10 affaires, des hommes ont tué leur épouse et leurs enfants dans 3 affaires, le père a tué son enfant dans 1 affaire et la mère a tué son enfant dans 1 affaire.

Les homicides attribuables à des bandes ont plus que triplé depuis 1995

Depuis quelques années, la police et l'appareil judiciaire étudient les crimes commis par des groupes organisés, tels que les homicides perpétrés par des motards qui se disputent les marchés rentables de la drogue. Entre 1991 et 1995, on a dénombré, en moyenne, 20 affaires d'homicide attribuables à des bandes chaque année. Depuis 1995, le nombre de ces affaires a plus que triplé; elles sont passées de 21 en 1995 à 71 en 2000 (tableau 4). Les meurtres attribuables à des bandes font maintenant 1 victime d'homicide sur 8. Plus de la moitié (53 %) de ces affaires se sont produites au Québec en 2000, représentant 1 affaire d'homicide sur 4 dans cette province.

En 2000, environ 9 homicides sur 10 attribuables à des bandes avaient trait au trafic de la drogue et au règlement de comptes. Les autres étaient le résultat de rivalités entre les bandes et de disputes. Plus de 80 % des victimes se sont fait tirer, alors que les autres ont été soit poignardées ou battues.

On croit qu'il y a un lien direct entre la consommation excessive et le trafic de drogues et de nombreux types de crimes, y compris l'homicide. En 2000, la police a déclaré que 1 affaire d'homicide sur 7 (77 affaires) était liée à la drogue, cette proportion étant en hausse par rapport à l'année précédente, mais semblable à la moyenne établie entre 1991 et 1999⁸. Des 82 victimes d'homicides liés à la drogue en 2000, 64 ont été identifiées par la police comme des trafiquants de drogue⁹.

⁷ Voir les définitions de l'homicide criminel dans le Glossaire.

⁸ On a ajouté cette question à l'Enquête sur les homicides en 1991.

⁹ S. Tremblay, 1999, « Drogues illicites et criminalité au Canada », Juristat, produit n° 85-002-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, vol. 19, n° 1.

Tableau 4



Homicides attribuables à des bandes, 1991-2000

Année	Affaires d'homicide attribuables à des bandes					
	Liée à la drogue	Règlement de comptes	Autres mobiles	Total des affaires	Total des victimes	Affaires attribuables à des bandes en tant que % du total des affaires d'homicide
	Nombre	Nombre	Nombre			
1991	9	4	7	20	22	2,8
1992	9	6	4	19	19	2,8
1993	8	2	2	12	13	2,0
1994	15	6	2	23	24	4,1
1995	8	2	9	19	21	3,4
1996	21	3	2	26	29	4,5
1997	8	8	12	28	29	5,2
1998	18	19	11	48	51	9,1
1999 ^r	19	19	6	44	45	8,7
2000	33	23	8	64	71	12,5
Moyenne 1991-95	10	4	5	19	20	3,0
Moyenne 1996-00	20	14	8	42	45	8,0

^r révisé

Source: Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

Trois affaires d'homicide sur 4 sont résolues par la police

En 2000, la police a résolu 74 % de toutes les affaires d'homicide déclarées en identifiant au moins un accusé. Au cours des 10 dernières années, cette proportion a varié entre 75 % et 85 %. Comme la solution d'un homicide peut être très complexe et prendre beaucoup de temps, il se peut qu'une affaire ne soit résolue qu'après l'année où elle a d'abord été consignée. Ces données pour 2000 constituent donc une sous-estimation des taux définitifs de classement par la police.

Parmi les affaires classées par la police en 2000, 92 % l'ont été par mise en accusation ou par la recommandation d'une mise en accusation et 7 %, par le suicide de l'accusé immédiatement après l'infraction. Le reste, soit 1 %, a été classé pour d'autres raisons : la Couronne a décidé de ne pas poursuivre l'affaire en raison de l'âge avancé et de l'état mental de l'accusé, l'accusé a été admis dans un établissement psychiatrique ou l'accusé avait moins de 12 ans.

Six homicides sur 10 ont lieu dans des résidences

Parmi les 501 affaires d'homicide pour lesquelles le lieu était connu (il était inconnu dans 11 affaires) en 2000, 6 sur 10 sont survenues dans une résidence privée, la majorité (78 %) de celles-ci, dans une résidence où demeurait la victime (soit seule ou, dans certains cas, avec l'accusé). La majorité des homicides entre conjoints (88 %) et des autres homicides dans la famille (90 %) ont été commis dans des résidences privées.

Les autres affaires se répartissaient comme suit : 27 %, dans une aire ouverte (p. ex. un parc de stationnement, une rue ou un champ), 10 %, dans un endroit commercial (p. ex. un bar, une banque ou un restaurant), 8 %, dans un véhicule privé et 3 %, dans un établissement public (établissement correctionnel, hôpital, maison de soins infirmiers, centre de désintoxication, établissement psychiatrique, piscine publique ou école).

ARMES À FEU

Les armes à feu continuent d'être utilisées dans le tiers de tous les homicides


À l'exception de trois années (1990, 1995 et 1998), les armes à feu ont été le type d'arme le plus souvent utilisé pour commettre un homicide depuis le début de la collecte de statistiques en 1961. En 2000, dans 34 % de tous les homicides, la victime s'est fait tirer, dans 28 %, elle a été poignardée, dans 23 %, elle a été battue, dans 7 %, elle a été étranglée ou suffoquée, dans 2 %, elle a été secouée (syndrome du nourrisson secoué), dans 1 %, elle a été brûlée ou suffoquée, dans 1 %, elle s'est fait frapper par un véhicule et dans 1 % également, elle s'est fait empoisonner (tableau 5). Les 13 affaires où la victime a été secouée représentaient le double du nombre enregistré chaque année depuis 1997.

Toutefois, les homicides, constituent une proportion relativement faible de tous les décès causés par des armes à feu. Parmi les 1 043 décès au Canada impliquant des armes à feu en 1998 (la dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles), la plus forte proportion de ces décès était attribuable à des suicides (78 %), suivis des homicides (15 %) et des accidents (4 %) ¹⁰.

Depuis 1979, des armes à feu ont été utilisées dans environ le tiers des homicides commis chaque année. Cette tendance s'est poursuivie en 2000, 34 % des homicides ayant été commis à l'aide d'une arme à feu. Les 183 homicides commis à l'aide d'une arme à feu se répartissaient comme suit : 107 (58 %), avec une arme de poing, 56 (31 %), avec une carabine ou un fusil de chasse, 11 (6 %), avec une carabine ou un fusil de chasse à canon tronqué, 5 (3 %), avec une arme à feu entièrement automatique et 4 (2 %), avec d'autres types d'armes à feu (tableau 6 et graphique 3).

¹⁰ Statistique Canada. 1999, Causes de décès, produit n° 84F-0208-XPB au catalogue de Statistique Canada, Division des statistiques de la santé.

Tableau 5



Homicides, selon la cause du décès, 1999^r et 2000

Cause du décès	2000		1999 ^r		Moyenne 1990-1999 ¹	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Arme à feu	183	33,8	165	30,7	200	32,0
Poignard	149	27,5	143	26,6	187	29,9
Coups	127	23,4	125	23,2	126	20,2
Suffocation	39	7,2	55	10,2	68	10,8
Syndrôme du nourrisson secoué	13	2,4	7	1,3	68	11
Heurté à l'aide de véhicule	6	1,1	13	2,4
Empoisonnement	4	0,7	5	0,9	6	1,0
Feu (brûlures)	3	0,6	11	2,0	19	3,0
Autres ²	11	2,0	6	1,1	13	2,0
Inconnue	7	1,3	8	1,5	7	1,0
Total	542	100,0	538	100,0	627	100,0

... n'ayant pas lieu de figurer


^r révisé

¹ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

² Comprend les crises cardiaques, le froid, etc.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

Tableau 6



Homicides commis avec une arme à feu, 1974¹-2000

Année	Arme de poing		Carabine ou fusil de chasse		Arme à feu entièrement automatique ²		Carabine ou fusil de chasse à canon tronqué ²		Autres armes à feu ²		Total des homicides commis avec une arme à feu	
	Nombre	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre	% du total des homicides
1974	76	26,9	180	63,6	12	4,2	15	5,3	283	47,2
1975	88	30,1	183	62,7	10	3,4	11	3,8	292	41,7
1976	68	26,4	165	64,0	5	1,9	20	7,8	258	38,6
1977	61	23,5	161	61,9	14	5,4	24	9,2	260	36,6
1978	63	25,2	177	70,8	2	0,8	8	3,2	250	37,8
1979	54	26,1	135	65,2	4	1,9	14	6,8	207	32,8
1980	62	31,8	120	61,5	4	2,1	9	4,6	195	32,9
1981	59	29,6	123	61,8	2	1,0	15	7,5	199	30,7
1982	88	35,5	146	58,9	9	3,6	5	2,0	248	37,2
1983	78	34,8	127	56,7	4	1,8	15	6,7	224	32,8
1984	66	28,9	142	62,3	2	0,9	18	7,9	228	34,2
1985	73	32,9	131	59,0	9	4,1	9	4,1	222	31,5
1986	38	21,7	114	65,1	1	0,6	22	12,6	175	30,8
1987	58	28,7	108	53,5	7	3,5	29	14,4	202	31,4
1988	47	27,8	94	55,6	7	4,1	21	12,4	169	29,3
1989	54	24,8	131	60,1	3	1,4	30	13,8	218	33,2
1990	69	35,2	99	50,5	1	0,5	27	13,8	196	29,7
1991	135	49,8	103	38,0	6	2,2	25	9,2	2	0,7	271	35,9
1992	129	52,4	90	36,6	12	4,9	15	6,1	-	0,0	246	33,6
1993	90	46,6	76	39,4	11	5,7	15	7,8	1	0,5	193	30,8
1994	90	45,9	66	33,7	14	7,1	26	13,3	-	0,0	196	32,9
1995	95	54,0	61	34,7	5	2,8	15	8,5	-	0,0	176	29,9
1996	107	50,5	81	38,2	8	3,8	16	7,5	-	0,0	212	33,4
1997	99	51,3	77	39,9	2	1,0	10	5,2	5	2,6	193	32,9
1998	70	46,4	51	33,8	12	7,9	14	9,3	4	2,6	151	27,1
1999 ^r	89	53,9	58	35,2	6	3,6	6	3,6	6	3,6	165	30,7
2000	107	58,5	56	30,6	5	2,7	11	6,0	4	2,2	183	33,8
Moyenne 1990-99	97	48,7	76	38,1	14	7,2	5	2,3	200	31,9

... n'ayant pas lieu de figurer

- néant ou zéro

^r révisé

¹ Les données détaillées sur les armes à feu ne sont pas disponibles avant 1974.

² Le fait d'avoir ajouté cette nouvelle catégorie d'armes à feu en 1991 et une meilleure identification et classification des carabines/fusils de chasse à canon tronqué peuvent être responsables en partie de la baisse des nombres dans la catégorie «des autres armes à feu».

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

Législation sur les armes à feu

Le Canada a adopté un certain nombre de mesures législatives ayant pour objet de réduire les décès et blessures attribuables aux armes à feu. En 1969, le Parlement a déposé une législation qui modifiait le *Code criminel* (projet de loi C-150), interdisant, pour la première fois, de fournir des armes à feu aux personnes faibles d'esprit ou aux contrevenants assujettis à une ordonnance d'interdiction. La législation élargissait également la définition d'une « arme à feu », qui avant 1969, n'incluait que les armes de poing et les armes à feu entièrement automatiques. Elle définissait également les catégories d'armes à feu suivantes : à autorisation non restreinte, à autorisation restreinte et prohibée.

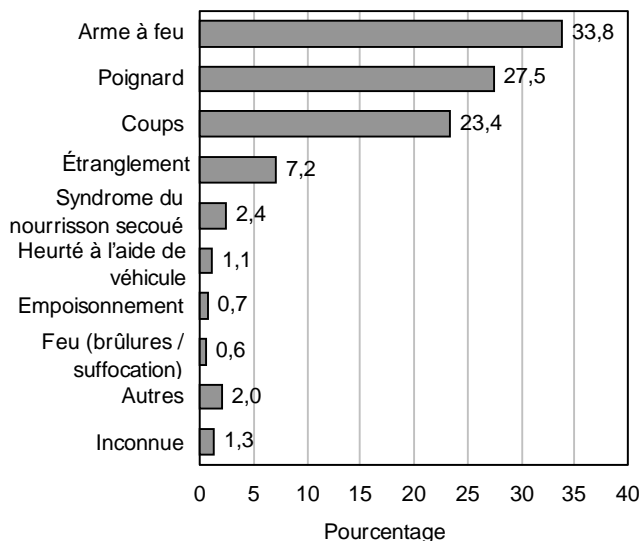
En 1977, le Parlement a de nouveau déposé une législation qui modifiait le *Code criminel* (projet de loi C-51), pour exiger des individus qu'ils obtiennent une autorisation d'acquisition d'arme à feu (AAAF) avant de se procurer une arme à feu. La législation prévoyait également un certain nombre de dispositions, entre autres, des règlements sur l'entreposage en lieu sûr et l'exposition des armes à feu dans le cas des commerces et des collectionneurs sérieux, ainsi que des peines minimales obligatoires pour décourager l'usage des armes à feu dans des desseins criminels.

En 1991, le Parlement a resserré, avec l'adoption du projet de loi C-17, les critères de sélection pour les personnes demandant des AAAF. On a adopté un formulaire comportant plusieurs pages dans lequel on demande l'information suivante : renseignements personnels, renseignements sur les antécédents criminels, références personnelles et une photographie. On a également mis en œuvre une période d'attente obligatoire de 28 jours pour les demandes approuvées. En vertu de cette loi, tous les propriétaires d'armes à feu doivent se conformer aux directives d'entreposage en lieu sûr, de manipulation, d'exposition et de transport d'armes à feu.

En décembre 1995, le Parlement a adopté la législation sur les armes à feu la plus récente du Canada (projet de loi C-68) qui créait une nouvelle *Loi sur les armes à feu* et modifiait le *Code criminel*. La législation a créé de nouvelles pénalités sévères relatives au trafic et à la contrebande d'armes à feu, ainsi que des peines minimales obligatoires plus sévères relativement à 10 infractions graves impliquant des armes à feu. Tous les propriétaires et utilisateurs d'armes à feu doivent obtenir une licence d'arme à feu et faire enregistrer leurs armes à feu au plus tard le 1^{er} janvier 2003 (cela comprend les carabines et fusils de chasse à autorisation non restreinte).

Graphique 3

Méthodes employées pour commettre des homicides, 2000



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

Des armes de poing ont été utilisées dans près de 3 homicides sur 10 commis à l'aide d'une arme à feu jusqu'en 1990. Entre 1990 et 1992, les homicides commis à l'aide d'armes de poing ont connu une hausse marquée, représentant la moitié des homicides commis à l'aide d'armes à feu au cours de ces années. Cette proportion est demeurée relativement constante jusqu'en 2000, lorsqu'elle est passée à 6 homicides sur 10 commis à l'aide d'une arme à feu. En Australie, certains chercheurs croient que l'augmentation du recours aux armes de poing est attribuable à l'adoption de nouveaux règlements plus sévères sur les armes à feu — « les contrevenants ont tendance à utiliser une arme à

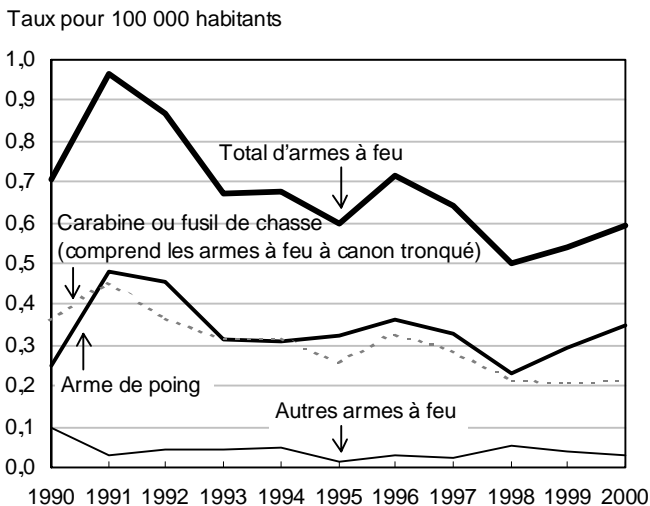
feu qui est facile à cacher et disponible sur le marché noir, comme les armes de poing » [traduction libre]¹¹.

Au cours de la dernière décennie, on a observé une baisse correspondante de l'utilisation de carabines et de fusils de chasse (comprennent les armes à feu à canon tronqué), qui est passée de 51 % de tous les homicides commis à l'aide d'armes à feu et un taux de 0,36 pour 100 000 habitants en 1990 à 37 % et un taux de 0,22 pour 100 000 habitants en 2000 (tableau 6, graphique 4).

¹¹ J. Mouzos. 2000, « The Licensing and Registration Status of Firearms Used in Homicide », Trends and Issues in Crime and Criminal Justice, Canberra, Australian Institute of Criminology, n° 151, p. 5.

Graphique 4

Taux des homicides commis avec une arme à feu, 1990-2000



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

Deux armes de poing récupérées sur 3 n'avaient pas été enregistrées

En 1997, on a commencé à recueillir, par l'intermédiaire de l'Enquête sur les homicides, les données supplémentaires suivantes sur les armes à feu : si l'arme à feu a été enregistrée, qui en est le propriétaire, si le suspect détient une autorisation d'acquisition d'arme à feu valide ou un permis, l'état de l'arme à feu récupérée et la classification de l'arme à feu (à autorisation restreinte ou prohibée). Dans l'analyse de ces données, on met l'accent sur les armes de poing qui sont utilisées dans les homicides, étant donné que la police doit, depuis un certain temps, inscrire cette information dans le cadre de leurs enquêtes.

Les données laissent entendre que la plupart des armes de poing qui ont servi dans des homicides n'étaient pas enregistrées et que le suspect ne possédait aucun permis pour les utiliser. Des études effectuées dans d'autres pays sur l'utilisation d'armes à feu pour commettre des homicides ont mené à des conclusions semblables^{12,13}.

Entre 1997 et 2000, 365 homicides ont été commis à l'aide d'une arme de poing. Dans 30 % (110) des homicides où l'on a récupéré l'arme de poing, plus des deux tiers (69 %) des armes de poing n'avaient pas été enregistrées. Dans près du quart des homicides résolus commis à l'aide d'une arme de poing, le suspect possédait cette arme, et dans seulement 2 % de ceux-ci, c'est la victime qui possédait l'arme de poing. Pour ce qui est des autres affaires, le cinquième des armes de poing appartenaient à une personne autre que la victime ou le suspect, et dans plus de la moitié des cas, on n'a pu déterminer à qui appartenait l'arme de poing. Dans les homicides commis à l'aide d'une arme de poing, 11 % des suspects détenait une autorisation d'acquisition d'arme à feu valide ou un permis, 49 % des suspects n'en avaient pas, et dans 41 % des cas, cette information n'était pas connue.

LIEN ENTRE L'ACCUSÉ ET LA VICTIME

L'Enquête sur l'homicide permet de recueillir des données sur le lien entre les personnes accusées d'homicide et leurs victimes. Sauf indication contraire, ces ventilations et les ventilations connexes excluent les affaires d'homicide non résolues où on n'a pu identifier de suspect (26 % de toutes les affaires en 2000).

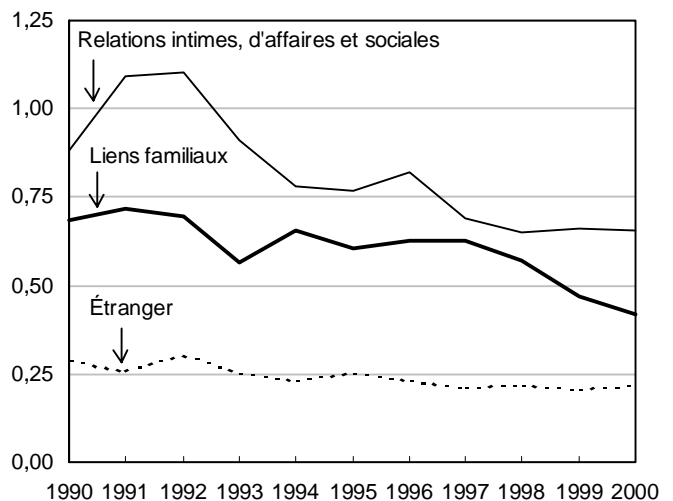
Les données recueillies au moyen de l'Enquête sur l'homicide indiquent que les homicides sont beaucoup plus susceptibles d'être commis par une personne connue de la victime que par un étranger. La moitié (51 %) de tous les homicides résolus en 2000 ont été commis par une connaissance (pas un membre de la famille) de la victime et près du tiers (32 %), par un membre de la famille (tableau 7). Les autres 17 % ont été commis par un étranger. Parmi les 202 victimes aux mains d'une connaissance, 104 ont été tuées par une simple connaissance (une relation qui n'était pas particulièrement proche ou intime établie avant l'homicide), 30 ont été tuées par une connaissance proche, 23, par un ami ou une amie intime, ou un ex-ami ou une ex-amie intime et 23, par une personne qu'elles avaient connue dans le cadre d'activités criminelles — c'est-à-dire des prostitués ou prostituées, et des trafiquants de drogue et leurs clients.

La proportion des homicides commis par des étrangers est demeurée relativement stable au cours des 10 dernières années, variant de 12 % à 17 % (graphique 5). Dans presque 6 affaires sur 10 (58 %) où les victimes ont été tuées par un étranger en 2000, l'homicide a été commis pendant la perpétration d'une autre infraction criminelle, normalement un vol qualifié. Les victimes de sexe masculin étaient 4,5 fois plus susceptibles (23 %) que les victimes de sexe féminin (5 %) de se faire tuer par des étrangers¹⁴.

Graphique 5

Homicides résolus selon la relation entre l'accusé et la victime, 2000

Taux pour 100 000 habitants



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

Les homicides dans la famille continuent de diminuer

Les homicides dans la famille incluent les homicides contre le conjoint ou la conjointe, le père ou la mère, les enfants, les frères ou sœurs ou d'autres parents par le sang, par alliance ou par adoption. Le recul du nombre d'homicides dans la famille observé récemment s'est poursuivi en 2000; les 129 homicides dans la famille dénombrés cette année-là constituaient une baisse de 15 homicides par rapport à 1999. Ce nombre était également inférieur de 52 homicides à la moyenne sur 10 ans (181) établie auparavant. Ce déclin de 1999 à 2000 était en grande partie

¹² Home Office, 1998, Criminal Statistics England and Wales 1997, Research Development and Statistics Directorate, The Stationery Office, London.

¹³ J. Mouzos, 2000, « The Licensing and Registration Status of Firearms Used in Homicide », Trends and Issues in Crime and Criminal Justice, Canberra, Australian Institute of Criminology, n° 151.

¹⁴ D. Janhevich, 1998, « Crimes de violence commis par des étrangers », Juristat, produit n° 85-002-X1F au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, vol. 18, n° 9.

Tableau 7



Homicides résolus selon la relation entre l'accusé et la victime¹, 1999^r et 2000

Relation (victimes tuées par :)	2000		1999 ^r		Moyenne 1990-1999 ²	
	Nombre de victimes	Pourcentage	Nombre de victimes	Pourcentage	Nombre de victimes	Pourcentage
<i>Relation familiale</i>						
Époux (mariage et union de fait)	37	9,3	38	9,2	52	10,4
Époux (séparé ou divorcé)	14	3,5	20	4,8	17	3,4
Conjoint(e) de même sexe	-	0,0	3	0,7
Épouse (mariage et union de fait)	13	3,3	8	1,9	17	3,5
Épouse (séparée ou divorcée)	3	0,8	2	0,5	2	0,3
Époux(se) - Totaux	67	16,8	71	17,2	88	17,5
Père	21	5,3	22	5,3	27	5,4
Mère	10	2,5	9	2,2	16	3,3
Enfant	17	4,3	19	4,6	19	3,8
Frère ou Soeur	6	1,5	7	1,7	11	2,1
Autres liens familiaux	8	2,0	16	3,9	20	4,1
Liens familiaux - Totaux	129	32,3	144	34,9	181	36,2
<i>Connaissance</i>						
(ex) ami(e) intime	23	5,8	20	4,8	22	4,5
Ami intime	30	7,5	29	7,0	36	7,1
Figure d'autorité	5	1,3	4	1,0
Relation d'affaires (légale)	7	1,8	14	3,4	14	2,8
Relation criminelle ³	23	5,8	28	6,8	32	6,4
Voisin	10	2,5	12	2,9	22	4,5
Connaissance	104	26,0	95	23,0	117	23,4
Relations intimes, d'affaires et sociales - Totaux	202	50,5	202	48,9	243	48,5
Étranger	68	17,0	64	15,5	72	14,3
Relation inconnue	1	0,3	3	0,7	4	0,9
HOMICIDES RÉSOLUS - TOTAL	400	100,0	413	100,0	500	100,0

... n'ayant pas lieu de figurer

- néant ou zéro

^r révisé

¹ Ne comprend que les infractions d'homicide pour lesquelles on a identifié un accusé ou plus. S'il y avait plus d'un accusé, on ne déclare que celui ayant le lien le plus étroit avec la victime.

² Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

³ Comprend les relations d'affaires telles que les prostituées, les trafiquants de drogues et leurs clients.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

attribuable à une importante chute du nombre de meurtres de membres de la famille étendue (en baisse de 16 en 1999 à 8 en 2000). Les autres homicides dans la famille se répartissaient comme suit : 67 victimes tuées par un conjoint ou une conjointe, 31, par un parent, 17, par un fils ou une fille et 6, par un frère ou une sœur¹⁵ (tableau 7).

Les homicides entre conjoints sont en baisse

Les homicides entre conjoints sont en baisse depuis 1991, et en 2000, ils représentaient 1 homicide résolu sur 6. Le terme conjoint renvoie à des personnes légalement mariées, vivant en union libre, séparées ou divorcées (graphique 6). En 2000, 67 personnes ont été tuées par un conjoint ou une conjointe, en baisse par rapport à une moyenne de 88 victimes au cours des 10 dernières années. Il se peut que cette diminution du nombre d'homicides entre conjoints au cours des dernières années soit attribuable à divers facteurs, dont une plus grande intolérance de la part de la société à l'égard des mauvais traitements envers un conjoint et des politiques de mise en accusation obligatoire dans des cas de mauvais traitements infligés à un conjoint. En outre, une réduction de l'exposition à des relations de violence, grâce à l'amélioration de la situation financière des femmes et à l'augmentation des services d'aide aux victimes de violence

conjugale (p. ex. refuges d'urgence ou maisons d'hébergement et services de counselling) peut avoir contribué à la diminution du nombre d'homicides entre conjoints.^{16,17}

Même si 3 victimes sur 4 d'un homicide entre conjoints étaient des femmes, 7 épouses de moins et 6 maris de plus ont été tués en 2000 qu'en 1999. En 2000, 37 femmes ont été tuées par un conjoint actuel de sexe masculin (de droit ou de fait) et 14, par un conjoint séparé ou divorcé. Parmi les 16 hommes tués par une conjointe en 2000, 13 l'ont été par la conjointe avec laquelle ils vivaient et 3, par la conjointe dont ils étaient séparés. Peu importe le sexe, 7 affaires d'homicide entre conjoints sur 10 avaient été précédées d'actes de violence conjugale entre la victime et l'accusé connus de la police.

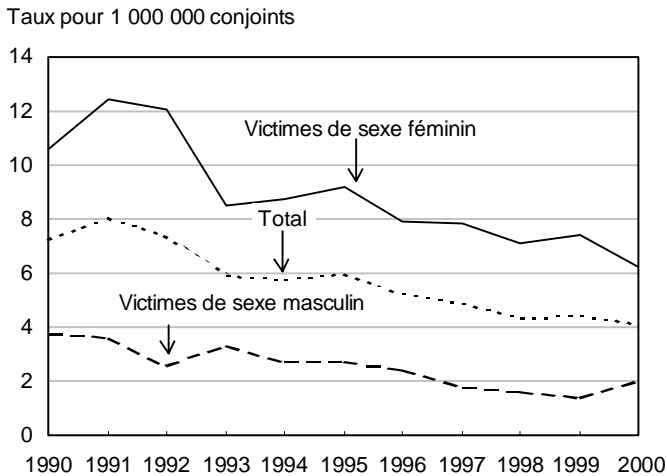
¹⁵ C. Trainor et K. Mihorean. 2001, La violence familiale au Canada : un profil statistique 2001, produit n° 85-224-XPJ au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

¹⁶ D. Locke et R. Code. 2001, « Les refuges pour femmes maltraitées au Canada, 1999-2000 », Juristat, produit no 85-002-XPJ au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, vol. 21, n° 1.

¹⁷ L. Dugan, D. Nagin et R. Rosenfeld. « Explaining the Decline in Intimate Partner Homicide ». Août 1999, Homicides Studies, vol. 3, n° 3, p. 188.

Graphique 6

Taux d'homicides entre conjoints, 1990-2000



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

Outre les femmes tuées par un conjoint, 16 l'ont été par un ami intime ou un ex-ami intime et 2 hommes ont été tués par une amie intime ou une ex-amie intime. Au total, 55 % des victimes de sexe féminin et 7 % des victimes de sexe masculin en 2000 ont été tuées par une personne avec qui elles avaient eu une relation intime à un moment donné, que ce soit dans le cadre du mariage ou de fréquentations.

Les deux tiers des enfants tués le sont par un parent

Trente-neuf enfants (de moins de 12 ans) ont été assassinés en 2000, soit 25 % de moins que la moyenne de 52 tués chaque année depuis 1990. Parmi les cas résolus, près de 4 de ces enfants sur 5 ont été tués par leurs parents, et les autres, par des connaissances dans la plupart des cas. En 2000, on a dénombré 24 affaires d'homicide parent-enfant faisant 27 victimes (tableau 8).

Si l'on tient compte du fait que certaines de ces affaires font plus d'un accusé ou plus d'une victime, le nombre réel de parents accusés en 2000 était de 15 pères (11 pères biologiques et 4 beaux-pères) et de 9 mères biologiques.

Le nombre de nourrissons de moins d'un an victimes d'homicides est passé de 11 en 1999 à 20 en 2000, un nombre légèrement inférieur à la moyenne précédente sur 10 ans (21). Les deux tiers de ces nourrissons ont été tués par un parent, les autres étant surtout des victimes aux mains d'un fournisseur de soins ou d'un frère ou d'une sœur. Neuf de ces nourrissons sont décédés après avoir été secoués (syndrome du nourrisson secoué), 7 d'entre eux aux mains d'un parent et 2, d'un fournisseur de soins.

¹⁸ Le terme médian renvoie à la valeur du milieu dans un ensemble de valeurs classées par ordre de grandeur.

Dans le cas des nourrissons, il se peut que le nombre d'homicides soit sous-estimé, étant donné que certains décès d'enfants présentés comme des décès accidentels, par exemple, une chute ou la « mort subite du nourrisson », pourraient en réalité être attribuables à des mauvais traitements infligés aux enfants. Depuis 1995, la plupart des provinces se sont dotées de lois qui prévoient la tenue obligatoire d'enquêtes de coroner dans les cas de décès d'enfants de moins de deux ans, ce qui a pu faire augmenter la déclaration de ces décès et leur classification comme des homicides pour certaines années.

ÂGE ET SEXE DES VICTIMES ET DES ACCUSÉS

Les trois quarts des victimes et 90 % des accusés sont de sexe masculin

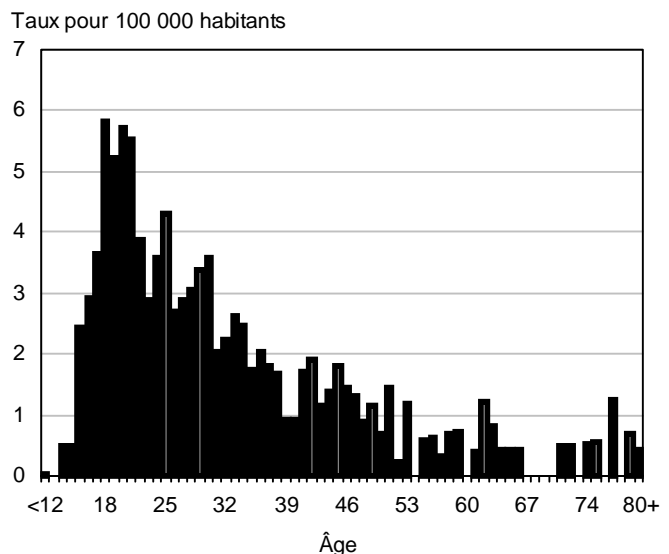
Par le passé, environ les deux tiers des victimes d'homicide étaient de sexe masculin. Toutefois, en 2000, les trois quarts des victimes étaient de sexe masculin. L'âge médian¹⁸ des victimes d'homicide à la fois de sexe masculin et de sexe féminin était de 34 ans.

Les hommes représentaient près de 90 % de tous les accusés d'homicide en 2000, cette proportion étant semblable à la moyenne des 10 années précédentes. Les femmes accusées d'homicide étaient plus susceptibles de tuer un membre de la famille (53 % des affaires) que les hommes (31 %).

Le groupe des 15 à 34 ans est toujours le plus à risque de commettre un homicide, car il représente généralement 3 accusés d'homicide sur 5 en une année donnée, tout en constituant à peu près 28 % de l'ensemble de la population. La graphique 7 montre que les taux d'accusation par année d'âge étaient les plus élevés chez les personnes de 18 à 21 ans en 2000.

Graphique 7

Taux des personnes accusées d'homicide selon l'âge, 2000



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

Tableau 8



Enfants (moins de 12 ans) tués par leurs parents, 1974-2000

Année	Nombre d'affaires	Nombre de victimes	Homicides parents-enfants en tant que % du total des affaires d'homicide	Nombre réel d'accusés dans les homicides parents-enfants				Rapport de tous les pères accusés aux mères accusées
				Père	Beau-père	Mère	Belle-mère	
1974	34	42	6,2	18	1	15	-	1,3
1975	26	27	4,1	13	-	13	-	1,0
1976	32	44	5,2	15	-	17	-	0,9
1977	38	43	6,0	14	3	21	-	0,8
1978	45	56	7,3	12	4	29	-	0,6
1979	36	47	6,2	16	2	18	-	1,0
1980	25	27	4,9	14	1	10	-	1,5
1981	24	27	3,9	8	2	14	-	0,7
1982	28	31	4,6	13	1	14	-	1,0
1983	31	32	4,9	16	1	14	-	1,2
1984	40	50	6,6	26	1	13	-	2,1
1985	29	31	4,4	14	1	14	-	1,1
1986	41	50	7,7	23	-	18	-	1,3
1987	27	30	4,5	17	-	10	-	1,7
1988	23	28	4,2	11	-	12	-	0,9
1989	28	37	4,8	11	2	15	-	0,9
1990	26	31	4,2	16	-	10	-	1,6
1991	24	28	3,4	8	1	13	2	0,6
1992	28	32	4,2	10	1	17	-	0,6
1993	32	32	5,4	13	4	15	-	1,1
1994	40	43	7,2	20	4	16	-	1,5
1995	32	36	5,7	18	2	11	1	1,7
1996	37	41	6,4	19	6	12	-	2,1
1997	45	54	8,4	18	3	23	1	0,9
1998	41	47	7,7	22	3	15	1	1,6
1999 ^r	23	26	4,6	13	3	7	-	2,3
2000	24	27	4,7	12	4	9	-	1,8
Moyenne 1974-83	32	38	5,3	14	2	17	-	0,9
Moyenne 1984-93	30	35	4,9	15	1	14	-	1,1
Moyenne 1994-99	36	41	7,2	18	4	14	1	1,5

- néant ou zéro
^r révisé

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

La graphique 8 indique que le risque d'être victime d'homicide est le plus élevé chez les nourrissons de moins d'un an en 2000. Le risque de devenir victime d'un homicide diminue graduellement en fonction de l'âge, et surtout après le début et le milieu de la vingtaine. Bien que cette tendance varie d'une année à l'autre, l'âge de la plupart des victimes se situe toujours entre 17 et 34 ans.

L'HOMICIDE CHEZ LES JEUNES

Les homicides commis par des jeunes accusent un léger recul en 2000

En 2000, 41 jeunes (personnes de 12 à 17 ans) ont été accusés d'homicide, soit 4 de moins qu'en 1999. Ceux-ci représentaient 8,9 % de toutes les personnes accusées d'homicide. Au cours de la dernière décennie, le taux d'homicides chez les jeunes est demeuré relativement stable (graphique 9), alors que le taux d'homicides chez les adultes a suivi une tendance générale à la baisse. Pendant cette période, 52 jeunes, en moyenne, ont été accusés d'homicide chaque année, représentant 9 % des personnes accusées d'homicide annuellement (tableau 9). En 2000, les adolescentes étaient responsables de 12 % des

homicides commis par des jeunes, proportion qui est similaire à la moyenne de 13 % enregistrée pour les 10 années précédentes.

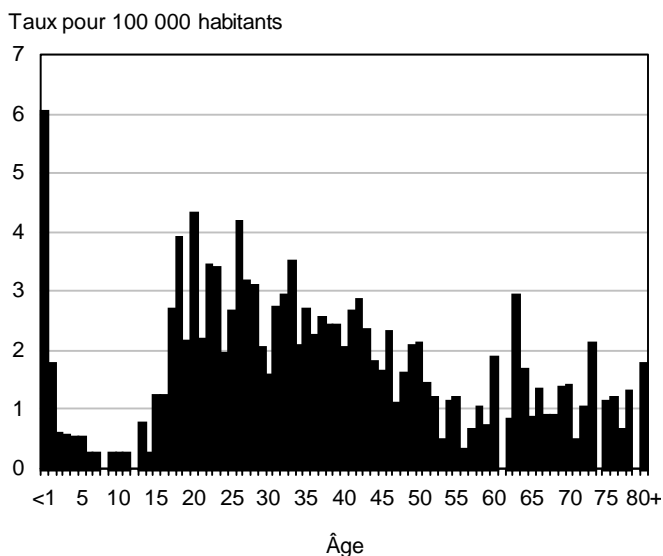
Comme on l'a observé par le passé, les jeunes sont plus susceptibles que les adultes de tuer d'autres jeunes et d'autres jeunes adultes. Parmi les affaires résolues en 2000, les personnes de 12 à 24 ans représentaient près de la moitié (48 %) de toutes les victimes tuées par des jeunes, alors qu'elles ne représentaient que 17 % des victimes aux mains d'adultes.

Pour les homicides dont les victimes sont des jeunes, les tendances sont similaires au Canada et aux États-Unis

Il est utile de comparer les données sur les homicides entre pays afin de déterminer si les tendances au fil du temps se ressemblent ou affichent des différences. Bien que les taux d'homicides aux États-Unis soient de 3 à 4 fois plus élevés qu'au Canada, les tendances des homicides d'enfants et de jeunes (de moins de 18 ans) sont semblables dans les deux pays. Au début des années 80, les tendances des taux d'homicides des filles et des garçons faisant partie de ce groupe d'âge étaient assez semblables au Canada et aux États-Unis. Toutefois, le taux américain d'homicides de garçons a augmenté de façon

Graphique 8

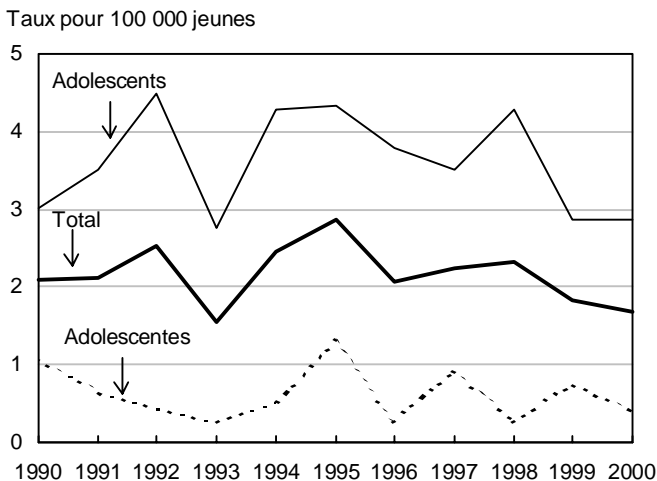
Taux des victimes d'homicide selon l'âge, 2000



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

Graphique 9

Jeunes (âgés de 12 à 17 ans) accusés d'homicide, 1990-2000



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

Tableau 9

Jeunes (âgés de 12 à 17 ans) accusés d'homicide, 1974-2000

Année	Jeunes accusés d'homicide						
	Nombre			Taux pour 100 000 jeunes ¹			Pourcentage du total des accusés (%)
	Adolescents	Adolescentes	Total	Adolescents	Adolescentes	Total	
1974	53	3	56	3,67	0,22	1,98	10,2
1975	55	13	68	3,77	0,93	2,38	10,8
1976	41	8	49	2,80	0,57	1,71	7,9
1977	55	8	63	3,76	0,57	2,20	9,4
1978	48	10	58	3,35	0,73	2,07	8,4
1979	44	11	55	3,16	0,83	2,02	8,9
1980	39	7	46	2,89	0,54	1,74	8,7
1981	47	13	60	3,60	1,05	2,36	9,8
1982	42	9	51	3,33	0,75	2,07	8,0
1983	31	10	41	2,53	0,86	1,72	6,7
1984	25	11	36	2,09	0,97	1,54	6,5
1985	52	5	57	4,41	0,45	2,48	8,9
1986	31	11	42	2,67	1,00	1,85	7,6
1987	28	8	36	2,42	0,73	1,59	6,1
1988	44	3	47	3,82	0,27	2,09	8,9
1989	42	5	47	3,65	0,46	2,09	8,4
1990	35	12	47	3,02	1,09	2,08	8,5
1991	41	7	48	3,51	0,63	2,11	7,5
1992	53	5	58	4,47	0,45	2,52	8,8
1993	33	3	36	2,75	0,26	1,54	6,5
1994	52	6	58	4,29	0,52	2,46	10,1
1995	53	15	68	4,32	1,29	2,85	11,8
1996	47	3	50	3,79	0,26	2,07	9,1
1997 ^r	44	11	55	3,51	0,93	2,25	10,7
1998 ^r	54	3	57	4,29	0,25	2,33	10,8
1999 ^r	36	9	45	2,86	0,76	1,84	9,2
2000	36	5	41	2,86	0,42	1,67	8,9
Moyenne 1990-99	45	7	52	3,68	0,64	2,20	9,3

^r révisé

¹ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Estimations démographiques au 1er juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

spectaculaire entre 1985 et 1993. Cette hausse était en grande partie attribuable à l'augmentation du nombre de victimes de sexe masculin de 14 à 17 ans et à l'accroissement du recours aux armes à feu pour commettre des homicides. Par contraste, le taux américain d'homicides de filles n'a pas varié au cours de cette période. Depuis 1993, le taux américain d'homicides de garçons a chuté de façon marquée alors que le taux canadien d'homicides d'enfants et de jeunes est demeuré stable (graphique 10).

UN ACCUSÉ SUR 5 ET 1 VICTIME SUR 6 SONT DES AUTOCHTONES

Il existe beaucoup de documentation montrant que les peuples autochtones sont surreprésentés au sein du système de justice. Cette constatation s'applique également dans le cas des homicides. Alors que les Autochtones constituaient 3 % de la population canadienne en 2000, ils représentaient au moins 24 % de toutes les personnes accusées d'homicide, de même que 15 % de toutes les victimes d'homicide. Dans 11 % des cas d'homicides, les services de police ne recueillaient ou ne déclaraient pas d'information sur l'ascendance autochtone. La proportion d'Autochtones pourrait donc être plus élevée que celle déjà mentionnée.

Un facteur pouvant contribuer en partie à cette surreprésentation est que la population autochtone est plus jeune, en moyenne, que le reste de la population canadienne. Le groupe des personnes le plus à risque de commettre un homicide ou d'autres crimes de violence est, depuis longtemps, celui des 15 à 34 ans. Les personnes de ce groupe d'âge constituaient 36 % des Autochtones en 2000, comparativement à 28 % de la population en général.

LES DEUX TIERS DES SUSPECTS ET LA MOITIÉ DES VICTIMES ONT DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

En 2000, les deux tiers (67 %) des personnes accusées d'homicide avaient un casier judiciaire et la majorité (69 %) d'entre elles-ci avaient déjà été reconnues coupables de crimes de violence : 5, d'homicides, 50, de vol qualifié et 161, d'autres infractions de violence. Les 5 personnes qui avaient auparavant été reconnues coupables d'homicide avaient fini de purger leur peine et vivaient dans la collectivité lorsqu'elles ont été accusées d'homicide. De même, la moitié (52 %) des victimes d'homicide de plus de 12 ans en 2000 avaient un casier judiciaire et la moitié (46 %) de celles-ci avaient déjà été reconnues coupables de crimes de violence : 5, d'homicide, 25, de vol qualifié et 89, d'autres infractions de violence.

FACTEURS DÉCLENCHANTS

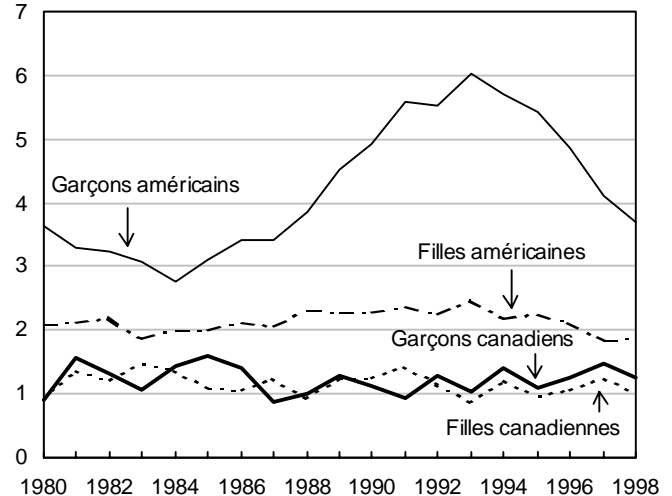
La consommation d'alcool ou de drogues est un facteur

Il est reconnu que l'alcool, les drogues et d'autres intoxicants jouent un rôle dans la perpétration de plusieurs crimes, y compris l'homicide¹⁹. En 2000, la police a déclaré que 33 % des victimes d'homicide et 44 % des accusés avaient consommé de l'alcool,

Graphique 10

Taux d'homicides d'enfants et de jeunes selon le sexe de la victime, Canada et États-Unis, 1980-1998

Taux pour 100 000 enfants et jeunes



Source : Une publication conjointe à venir du US Department of Justice, Justice Canada et du Centre canadien de la statistique juridique, par P. Harms et S. Mihorean.

des drogues ou les deux au moment de l'infraction, une tendance qui se maintient depuis 1991, année où cette information a été recueillie pour la première fois dans le cadre de l'Enquête sur l'homicide. Les hommes, en tant que victimes, étaient 50 % plus susceptibles que les femmes victimes d'avoir consommé de l'alcool, des drogues ou les deux, et en tant qu'accusés, étaient 25 % plus susceptibles que les femmes accusées d'avoir consommé ces substances.

La moitié des homicides sont motivés par la colère et le désespoir

Comme la police l'a constaté, en 2000, les homicides étaient le plus souvent motivés par un argument, une querelle, un incident provoquant une réaction de vengeance ou de jalousie, ou un acte de désespoir (54 % de toutes les affaires d'homicide). Le profit financier et le règlement de comptes expliquaient une autre tranche de 23 % des homicides. Il y a eu 3 meurtres « au hasard » (victime choisie au hasard) en 2000 et 2 homicides motivés par la haine. Entre 1991 et 1999, on a dénombré 13 homicides qui avaient été motivés par la haine, ce qui donne une moyenne d'entre 1 et 2 par année.

Certains homicides sont commis au cours de la perpétration d'une autre infraction

Près du tiers de toutes les affaires d'homicide déclarées en 2000 ont eu lieu pendant la perpétration d'une autre infraction criminelle. Parmi ces 152 affaires, 104 ont été commises parallèlement à un autre crime de violence : 58 pendant des

¹⁹ V. Sacco et L. Kennedy. 1994, *The Criminal Event*, Scarborough, Ontario, Nelson Canada, p. 47.

Tableau 10


Nombre d'homicides, 1961-2000

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O. ¹	Nt.	Canada
1961	1	1	6	2	52	89	15	14	18	34	1	-	...	233
1962	-	1	10	8	62	76	19	13	18	55	3	-	...	265
1963	3	-	6	5	69	76	16	8	27	35	3	1	...	249
1964	5	-	13	5	52	81	16	20	25	32	1	3	...	253
1965	6	4	10	5	63	77	15	15	20	57	3	2	...	277
1966	3	1	9	6	56	71	17	12	27	48	-	-	...	250
1967	1	-	10	5	75	114	15	25	38	47	6	2	...	338
1968	5	-	9	5	102	104	28	23	25	73	1	-	...	375
1969	5	1	12	1	126	111	28	33	23	50	-	1	...	391
1970	1	1	15	8	141	115	29	24	42	78	6	7	...	467
1971	2	-	16	10	124	151	33	29	45	61	-	2	...	473
1972	2	2	14	11	157	141	36	28	37	88	3	2	...	521
1973	3	-	19	17	155	160	38	23	36	87	4	4	...	546
1974	3	2	8	21	169	160	42	31	44	107	5	8	...	600
1975	4	-	14	12	226	206	37	36	57	98	6	5	...	701
1976	6	2	25	14	205	183	31	34	68	88	4	8	...	668
1977	8	1	14	38	197	192	44	46	70	91	6	4	...	711
1978	9	4	13	27	180	182	39	32	84	85	2	4	...	661
1979	5	-	17	11	186	175	44	36	56	90	4	7	...	631
1980	3	1	12	9	181	158	31	31	55	105	2	4	...	592
1981	4	1	11	17	186	170	41	29	73	110	1	5	...	648
1982	6	-	12	13	190	184	35	39	70	109	2	7	...	667
1983	6	-	13	11	190	202	40	33	75	108	1	3	...	682
1984	6	-	15	14	198	190	43	30	54	110	2	5	...	667
1985 ²	5	1	26	14	219	193	26	28	63	113	6	10	...	704
1986	4	-	15	12	156	139	47	26	64	89	3	14	...	569
1987	5	-	14	20	174	204	44	30	73	78	-	2	...	644
1988	7	1	11	8	154	186	31	23	66	80	1	8	...	576
1989	5	1	16	18	215	175	43	22	67	86	2	7	...	657
1990	-	1	9	12	184	182	39	36	74	110	1	12	...	660
1991	10	2	21	17	181	245	42	21	84	128	-	3	...	754
1992	2	-	21	11	166	242	29	32	92	122	2	13	...	732
1993	7	2	19	11	159	192	31	30	49	120	-	7	...	627
1994	4	1	19	15	126	192	29	24	66	113	3	4	...	596
1995	5	1	17	14	135	181	27	21	60	120	4	3	...	588
1996	7	1	18	9	154	187	45	32	53	125	-	4	...	635
1997	7	-	24	8	132	178	31	25	61	116	1	3	...	586
1998	7	1	24	5	137	156	33	33	64	90	3	5	...	558
1999 ^r	2	1	13	9	137	162	26	13	61	110	1	1	2	538
2000	6	3	15	10	148	155	30	26	58	85	2	1	3	542
Total	180	38	585	468	5 919	6 337	1 285	1 066	2 142	3 531	95	181	5	21 832

- néant ou zéro

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

¹ Y compris le Nunavut avant 1999. Voir l'encadré pour de plus amples détails.

² Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire « Air India ».

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

voies de fait, 28 pendant un vol qualifié, 9 pendant une agression sexuelle, 3 pendant un enlèvement ou un rapt, 3 en résultat du harcèlement criminel avec menaces²⁰ et 3 pendant d'autres crimes de violence. Neuf autres homicides ont été le résultat d'un crime d'incendie, 16 ont été commis pendant une infraction contre les biens, et 23, pendant d'autres types d'infractions criminelles.

PROFESSIONS À RISQUE

Dix-sept victimes sont tuées dans l'exercice de leurs fonctions

En dépit des dangers évidents qui sont inhérents au travail d'un policier, le nombre de policiers assassinés dans l'exercice de

leurs fonctions au Canada est faible. Chaque année depuis 1961, 3 policiers, en moyenne, ont été assassinés dans l'exercice de leurs fonctions; tous, sauf 5, avec une arme à feu. En 2000, un policier a été victime d'un homicide. Par comparaison, aux États-Unis où la population est 10 fois plus élevée que celle du Canada, 42 agents de police ont été tués en 1999 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), tous, sauf 1, avec une arme à feu. En 2000, aucun agent des services correctionnels n'a été assassiné au Canada dans l'exercice de ses fonctions. En 2000, 16 autres personnes ont été tuées au Canada dans le cadre de leurs fonctions. Les professions les plus à risque étaient les suivantes : propriétaire ou gérant de commerce de détail, vendeur et chauffeur de taxi.

²⁰ K. Hackett. 2000. « Harcèlement criminel », Juristat, produit n° 85-002-XPFF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, vol. 20, n° 11.

Tableau 11



Taux d'homicides¹, 1961-2000²

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O. ³	Nt.	Canada
1961	0,22	0,96	0,81	0,33	0,99	1,43	1,63	1,51	1,35	2,09	6,85	0,00	...	1,28
1962	0,00	0,93	1,38	1,32	1,15	1,20	2,03	1,40	1,31	3,31	20,00	0,00	...	1,43
1963	0,63	0,00	0,80	0,82	1,26	1,17	1,69	0,86	1,92	2,06	20,00	3,85	...	1,32
1964	1,04	0,00	1,72	0,82	0,93	1,22	1,67	2,12	1,75	1,83	6,67	11,11	...	1,31
1965	1,23	3,67	1,32	0,81	1,11	1,13	1,55	1,58	1,38	3,17	21,43	7,41	...	1,41
1966	0,61	0,92	1,19	0,97	0,97	1,02	1,77	1,26	1,85	2,56	0,00	0,00	...	1,25
1967	0,20	0,00	1,32	0,81	1,28	1,60	1,56	2,61	2,55	2,42	40,00	6,90	...	1,66
1968	0,99	0,00	1,17	0,80	1,72	1,43	2,88	2,40	1,64	3,64	6,67	0,00	...	1,81
1969	0,97	0,90	1,55	0,16	2,11	1,50	2,86	3,44	1,48	2,43	0,00	3,23	...	1,86
1970	0,19	0,91	1,92	1,28	2,34	1,52	2,95	2,55	2,63	3,67	35,29	21,21	...	2,19
1971	0,38	0,00	2,01	1,56	2,02	1,92	3,30	3,11	2,70	2,72	0,00	5,49	...	2,15
1972	0,37	1,76	1,75	1,70	2,54	1,77	3,59	3,04	2,18	3,82	14,89	5,16	...	2,34
1973	0,55	0,00	2,34	2,59	2,49	1,98	3,77	2,52	2,09	3,68	18,91	9,82	...	2,43
1974	0,55	1,72	0,98	3,16	2,70	1,95	4,12	3,41	2,51	4,38	23,73	19,45	...	2,63
1975	0,72	0,00	1,69	1,77	3,57	2,48	3,61	3,92	3,15	3,92	27,39	11,67	...	3,03
1976	1,07	1,69	2,99	2,03	3,20	2,17	3,00	3,65	3,64	3,47	17,80	18,05	...	2,85
1977	1,42	0,83	1,67	5,46	3,06	2,26	4,24	4,87	3,59	3,54	26,27	8,96	...	3,00
1978	1,59	3,29	1,54	3,86	2,79	2,12	3,75	3,36	4,15	3,25	8,42	8,84	...	2,76
1979	0,88	0,00	2,00	1,56	2,88	2,02	4,24	3,75	2,67	3,38	16,67	15,31	...	2,61
1980	0,52	0,81	1,41	1,27	2,78	1,81	3,00	3,20	2,51	3,83	8,22	8,64	...	2,41
1981	0,70	0,81	1,29	2,41	2,84	1,93	3,96	2,97	3,18	3,90	4,18	10,51	...	2,61
1982	1,04	0,00	1,40	1,84	2,89	2,06	3,34	3,95	2,96	3,79	8,17	14,14	...	2,66
1983	1,04	0,00	1,50	1,54	2,88	2,23	3,77	3,29	3,14	3,72	4,23	5,88	...	2,69
1984	1,03	0,00	1,71	1,94	2,99	2,07	4,01	2,95	2,26	3,73	8,36	9,51	...	2,60
1985 ⁴	0,86	0,78	2,94	1,93	3,29	2,08	2,40	2,73	2,62	3,80	24,63	18,38	...	2,72
1986	0,69	0,00	1,69	1,65	2,33	1,47	4,31	2,53	2,63	2,96	12,26	25,60	...	2,18
1987	0,87	0,00	1,57	2,75	2,57	2,12	4,01	2,90	3,00	2,56	0,00	3,63	...	2,43
1988	1,22	0,77	1,23	1,10	2,25	1,89	2,81	2,24	2,69	2,57	3,76	14,36	...	2,15
1989	0,87	0,77	1,77	2,45	3,10	1,73	3,90	2,16	2,68	2,69	7,37	12,28	...	2,41
1990	0,00	0,77	0,99	1,62	2,63	1,77	3,53	3,57	2,90	3,34	3,60	20,37	...	2,38
1991	1,73	1,53	2,29	2,28	2,56	2,35	3,79	2,09	3,24	3,79	0,00	4,92	...	2,69
1992	0,34	0,00	2,28	1,47	2,33	2,29	2,61	3,19	3,49	3,52	6,61	20,83	...	2,58
1993	1,21	1,51	2,06	1,47	2,22	1,80	2,77	2,98	1,83	3,36	0,00	11,02	...	2,18
1994	0,70	0,75	2,05	2,00	1,75	1,77	2,58	2,38	2,44	3,07	9,98	6,14	...	2,05
1995	0,88	0,74	1,83	1,86	1,86	1,65	2,39	2,07	2,19	3,17	12,95	4,51	...	2,00
1996	1,25	0,73	1,93	1,20	2,12	1,68	3,97	3,14	1,91	3,22	0,00	5,92	...	2,14
1997	1,26	0,00	2,57	1,06	1,81	1,58	2,73	2,45	2,15	2,93	3,10	4,43	...	1,95
1998	1,28	0,73	2,56	0,66	1,87	1,37	2,90	3,22	2,20	2,25	9,51	7,40	...	1,84
1999 ⁵	0,37	0,73	1,38	1,19	1,86	1,41	2,28	1,27	2,06	2,73	3,22	2,43	7,41	1,76
2000	1,11	2,16	1,59	1,32	2,01	1,33	2,61	2,54	1,94	2,09	6,52	2,38	10,83	1,76

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

¹ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Estimations démographiques au 1er juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

Estimations de la population utilisées:

1961-1990 : Estimations intercensitaires révisées

1991-1995 : Estimations intercensitaires définitives

1996 : Estimations postcensitaires définitives

1997-2000 : Estimations postcensitaires révisées

² Depuis 1971, les estimations démographiques ont été ajustées afin d'être conformes aux nouvelles méthodes de calcul.

³ Y compris le Nunavut avant 1999. Voir l'encadré pour de plus amples détails.

⁴ Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire « Air India ».

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2001.

Une prostituée connue a été tuée en raison de sa profession, un nombre en baisse par rapport à 3 en 1999 et 7 en 1998. Il convient de mentionner que le nombre de prostitués tués en raison de leur profession constitue fort probablement une sous-représentation de la réalité : en effet, on compte uniquement les affaires où la police est convaincue que la victime a été tuée au cours d'activités de prostitution²¹.

²¹ D. Duchesne, 1997, « La prostitution de rue au Canada », Juristat, produit n° 85-002-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, vol. 17 n° 2.

MÉTHODES

Depuis 1961, l'Enquête sur les homicides sert à recueillir auprès des services de police des données sur les affaires d'homicide, y compris sur les caractéristiques des victimes et des accusés. Chaque fois qu'un homicide vient à l'attention de la police, le personnel du service de police remplit un questionnaire d'enquête. Ce questionnaire n'a à peu près pas changé de 1961 à 1990. En 1991, et plus tard en 1997, il a été révisé et certains éléments d'information y ont été ajoutés pour répondre à de nouveaux besoins en information.

À noter que le *nombre* d'homicides pour une année donnée correspond au nombre d'homicides *signalés* à la police dans l'année, peu importe la date où l'homicide a effectivement été commis. En outre, les renseignements sociodémographiques et d'autres renseignements (p. ex. antécédents de violence familiale, consommation d'alcool ou de drogues) sur les personnes accusées d'homicide ne sont disponibles que pour les affaires résolues (c.-à-d. lorsqu'au moins un accusé a été identifié). Dans les affaires où il y a plus d'un accusé et une seule victime, seule la relation la plus *proche* entre la victime et l'un ou l'autre des accusés est consignée.

GLOSSAIRE

Il y a **homicide** lorsqu'une personne, directement ou indirectement, par n'importe quel moyen, cause la mort d'un être humain. L'homicide est soit coupable (meurtre, homicide coupable involontaire ou infanticide) ou non coupable (pas une infraction) (*Code criminel* du Canada — articles 222 à 240).

Il y a **meurtre** lorsqu'une personne cause intentionnellement la mort d'un autre être humain ou a l'intention de lui infliger des blessures corporelles qu'elle sait être de nature à causer sa mort.

Le meurtre est un **meurtre au premier degré** dans les cas suivants :

- a) il est commis avec préméditation et de propos délibéré;
- b) la victime est une personne employée à la préservation et au maintien de la paix publique (p. ex. un policier ou un agent des services correctionnels) qui exerce ses fonctions au moment du meurtre;

- c) le décès est causé par une personne commettant ou tentant de commettre certaines infractions graves (p. ex. agression sexuelle, enlèvement ou détournement).

Le **meurtre au deuxième degré** est tout meurtre qui n'est pas un meurtre au premier degré.

L'**homicide involontaire coupable** est généralement considéré comme un homicide commis pendant un excès de colère causé par une provocation soudaine. Sont compris dans cette catégorie les autres homicides coupables qui ne sont pas des meurtres ou des infanticides.

Il y a **infanticide** lorsqu'une personne de sexe féminin cause la mort de son enfant nouveau-né, si elle ne s'est pas remise d'avoir donné naissance à l'enfant et si, de ce fait ou par suite de la lactation, son esprit est déséquilibré.

Une **infraction** est comptée pour chaque victime d'homicide.

Une **affaire** est consignée lorsqu'une personne commet une ou plusieurs infractions criminelles au cours d'un événement distinct, peu importe le nombre de victimes. S'il y a plus d'une victime ou d'un suspect, les infractions doivent avoir été commises au même endroit et au même moment pour être incluses dans la même affaire. Le nombre d'affaires est normalement plus faible que le nombre de victimes (ou d'infractions), car certaines affaires font plusieurs victimes.

Un **suspect** est une personne identifiée comme un contrevenant relativement à une affaire et contre laquelle une accusation peut être portée. Le terme générique « accusé » est utilisé dans ce rapport et il a la même signification que suspect.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002-XPF

1999

- Vol. 19 n° 10 L'homicide au Canada, 1998
- Vol. 19 n° 11 La conduite avec facultés affaiblies au Canada - 1998
- Vol. 19 n° 12 Dépenses de la justice au Canada
- Vol. 19 n° 13 La criminalité de violence chez les jeunes

2000

- Vol. 20 n° 1 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1998-1999
- Vol. 20 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1998-1999
- Vol. 20 n° 3 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 4 Le recueil de données sur la justice de 1998
- Vol. 20 n° 5 Statistiques de la criminalité au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 6 Mesures de rechange au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 7 Détermination de la peine de jeunes contrevenants au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 8 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 9 L'homicide au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 10 La victimisation criminelle au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 11 Harcèlement criminel
- Vol. 20 n° 12 Attitudes du public face au système de justice pénale
- Vol. 20 n° 13 Introduction par effraction, 1999

2001

- Vol. 21 n° 1 Les refuges pour femmes violentées au Canada, 1999-2000
- Vol. 21 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000
- Vol. 21 n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse de 1999-2000
- Vol. 21 n° 4 Les problèmes de comportement et la délinquance chez les enfants et les jeunes
- Vol. 21 n° 5 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000
- Vol. 21 n° 6 Les enfants témoins de violence familiale
- Vol. 21 n° 7 La violence conjugale après la séparation
- Vol. 21 n° 8 Statistiques de la criminalité au Canada, 2000